

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 217/SG/CG portant nomination de M. Doubad Aden Guire aux fonctions d'adjoint au Chef de n° 6 à Djibouti.

n° 217/SG/CG

Ministère  
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication  
14 février 1968

Numéro JO  
n° 4 du 25/02/1968

Date du numéro  
25 février 1968

### TEXTE INTÉGRAL

M. Doubad Aden Guire, Issa Fourlaba, est nommé adjoint au Chef du Quartier 6 à Djibouti à compter du 1er février 1968. La rémunération mensuelle de M. Doubad Aden Guire est fixée à seize mille deux cent quatre-vingts fraäncs Djibouti (16.280 F.D.).